

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle sous la Présidence de Philippe EDME, Maire.

Étaient présents : Philippe EDME, Emmanuel VIENNET, Sylvie DODY, Anne PORRO, Yves BONANSEA, Rémy STADELMANN, FARQUE Christine, BINCHET Catherine, Martine LANDRY, Mr VALLORY Stéphane.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/02/2024
- Vote du compte de gestion 2023
- Vote affectation du résultat 2023
- Vote CA2023
- Vote BP2024
- Admission en non-valeur
- Vote des taxes 2024
- Questions diverses : réunion publique ZAER

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21/02/2024 est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Vote du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion de l'année 2023 fourni par la trésorerie.

Investissement	
Dépenses	36 551,48€
Recettes	70 906,76€
Résultat 2023	+ 34 355,28€
Résultat de clôture 2023(avec prise en compte des résultats antérieurs)	+ 6052,58 €

Fonctionnement	
Dépenses	164 504,99€
Recettes	175 810,44€
Résultat 2023	+ 11 305,45€
Résultat de clôture 2023 (avec prise en compte des résultats antérieurs)	+134 672,47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2023.

3/ Vote de l'affectation du résultat 2023

Pour rappel, le résultat de fonctionnement cumulé 134 672,47€. Il est nécessaire que le conseil municipal délibère à propos de la façon dont il sera affecté au budget 2024. Le maire explique que la totalité des 134 672,47€ ne peuvent être affectés en recette de fonctionnement sur le BP2024 car la section d'investissement est déficitaire. En effet, résultat inv 2022 déficitaire de 28302,70 €, en ajoutant le résultat inv excédentaire 2023 de 34 355,28 €, le résultat cumulé est de +6052,58 € mais il faut déduire le solde des restes à réaliser de 25000€ donc résultat cumulé d'investissement 2023 = -18 947,42€, cette somme sera donc prélevée sur le résultat de fonctionnement à reporter sur le BP2024.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de la manière suivante sur le BP2024 :

18 947,42€ inscrits à la ligne 1068 (prélèvement effectué en fonctionnement pour couvrir le résultat déficitaire en investissement)

115 725,05€ inscrits à la ligne 002 (en recette de fonctionnement)

4/Vote du compte administratif 2023

Mr le Maire présente le compte administratif 2023 de la commune puis quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants la concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 voté précédemment.

5/ Vote du BP 2024

Le Maire déclare la séance ouverte.

Le Maire présente le budget primitif 2024. Celui-ci se présente comme ci-après :

Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
Chapitre 11	81 893 €	Chapitre 002	115 725,05€
Chapitre 12	9225 €	Chapitre 70	58 155€
Chapitre 65	57963,28 €	Chapitre 731	60 500€
Chapitre 66	9074,95€	Chapitre 73	8500 €
Chapitre 67	150 €	Chapitre 74	47 703 €
Chapitre 14	20 851 €	Chapitre 75	9 664 €
Chapitre042amortissements	17 888€	Chapitre 76	5 €

		Chapitre 042 amortissements	7504,42€
TOTAL	197 045,23 €	TOTAL	307 756,57 €

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
Chapitre 16	16 045,57€	Chapitre 001	6052,58 €
Chapitre 20	1980€	Chapitre 10	21 997,42 €
Chapitre 204	35 000€	Chapitre 13	262 763€
Chapitre 21	531 795€	Chapitre 16	370 400 €
Chapitre 040 amorti S	7504,52€	Chapitre 040 amort B	17 888 €
041 intégration écriture	28 840€	Chapitre 041	28 840 €
Restes à réaliser	25000€		
TOTAL	646 165,09 €	TOTAL	707 941 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide d'adopter le budget primitif 2024.

6/Admission en non-valeur

Le conseil municipal décide avec 9 voix pour et une voix contre d'admettre la somme de 64,28€ euros en non-valeur (facture assainissement VERNET Céline) et de prévoir les crédits nécessaires au BP2024.

7/Vote des taxes 2024

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux de taxes 2023 pour l'année 2024.

Les taux restent donc les suivants :

- taxe d'habitation : 15.46 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.51 %

10/ Questions diverses

- Dans le cadre de l'élaboration des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, une réunion publique sera organisée à la salle de convivialité le mardi 9 avril 2024 à 20h.
- Comité des fêtes : le Maire annonce la nouvelle composition du bureau (Président : Mr GENET Philippe, Vice-présidente : Mme COLIN Véronique, Trésorier : Mr COLIN Gilles, Secrétaire : Mr GREMAUD Julien)
- Compostage : la consultation diligentée par la commune continue. A ce jour, onze foyers souhaitent l'installation d'un dispositif de compostage collectif. La commune a pris l'attache du Sybert pour connaître les modalités de mise en place et de fonctionnement d'un tel dispositif.
- Affaire scolaire : La commune a été sollicité par le biais des élèves de Mr Mougeot pour aider à financer un voyage scolaire dans les Vosges au mois d'avril. Cinq élèves de notre commune sont concernés. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer la somme de 250€ (soit 50€ par élèves) à ce projet scolaire.
- Urbanisme : La commune a été informée du projet de vente de la maison Chanet située grande rue. Exposé de Mr le Maire sur les caractéristiques du bâtiment et des terrains concernés. La commune doit elle faire valoir son droit de préemption ? Les élus souhaitent de plus amples informations. Le Maire va contacter l'agence immobilière pour une visite sur place.

Fin de la séance 22h30

Prochain conseil le 24/04/2024

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2023-11	Vote compte de gestion 2023
2023-12	Vote affectation du résultat 2023
2023-13	Vote compte administratif 2023
2023-14	Vote BP2024
2023-15	Vote taxes 2024
2023-16	Admission en non-valeur
2023-17	Subvention projet scolaire

Le Maire, EDME Philippe

La secrétaire, DODY Sylvie



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dody Sylvie".